



## 1 Description



Pour éviter les chutes de personnes ou de matériaux, il vaut mieux placer l'échafaudage le plus près possible de la façade. Une plus grande ouverture est toutefois parfois nécessaire pour l'exécution des travaux. C'est le cas par exemple des travaux d'isolation. En raison du fait que des plaques d'isolation de plus en plus épaisses sont utilisées, la phase de gros œuvre requiert une ouverture assez grande. Cette ouverture devient de plus en plus petite à mesure que la construction avance. Pour les autres travaux de façade également, comme le sablage, les travaux de peinture ou de cimentage, de grandes ouvertures peuvent être présentes.

## 2 Risques

Dans certains cas, ces ouvertures sont des ouvertures dangereuses qui impliquent un risque de chute. L'ouverture autorisée doit être déterminée à l'aide d'une analyse des risques. Une **ouverture de 25 cm ou plus** est considérée comme **dangereuse**. À partir de cette largeur, le risque existe que les travailleurs tombent dans l'ouverture.

## 3 Législation

La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (loi sur le bien-être) est la loi de base en matière de sécurité et santé au travail. Le Code du bien-être au travail détermine en grande partie la façon dont cette loi doit être exécutée.

Chaque échafaudage doit répondre aux prescriptions du **Code, Livre IV - Titre 5. Équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur**. Il existe également des normes auxquelles les échafaudages de façade doivent répondre, à savoir la **NBN EN 12810 -1 et 12810-2 et 12811-1 jusque 12811-3 inclus**. Ces normes reprennent les exigences pour les garde-corps.

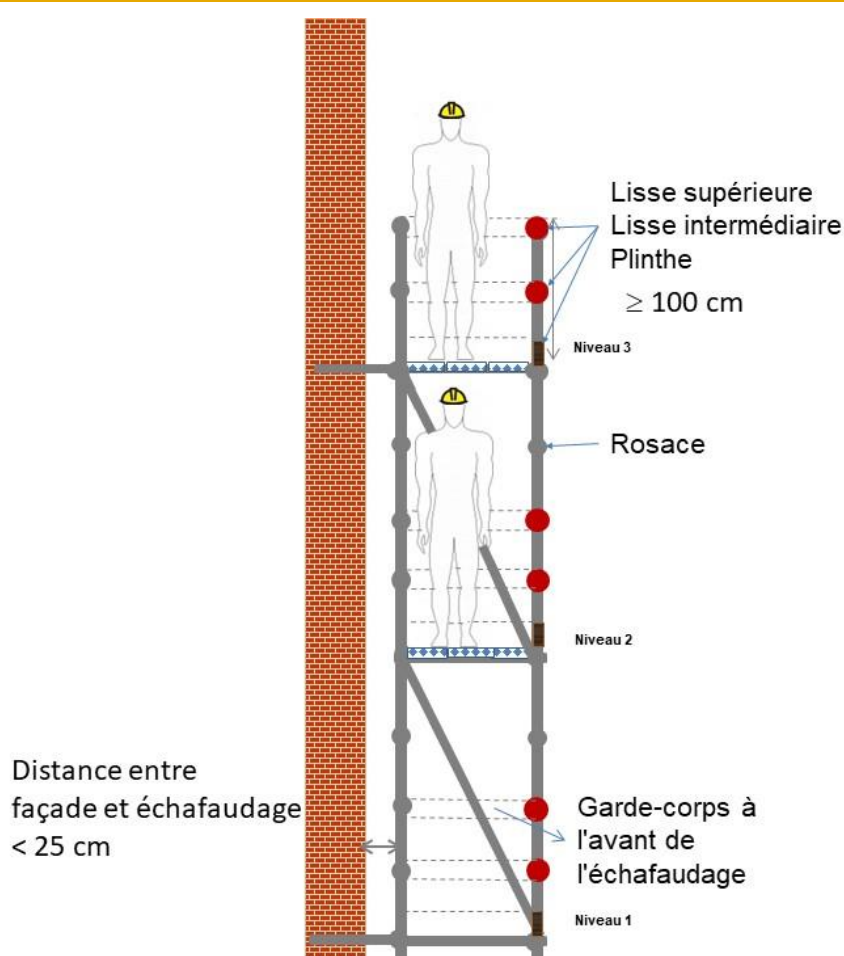
Un employeur qui occupe des travailleurs qui vont travailler sur un échafaudage, doit leur fournir une formation pour qu'ils acquièrent les connaissances et les compétences qui sont requises pour leurs travaux et responsabilités.

Dans le cadre de la loi sur le bien-être, il est toujours obligatoire de réaliser une analyse des risques et de proposer les mesures de prévention ad hoc.

Pour plus d'informations sur cette réglementation, nous faisons référence à la fiche de prévention U009 09/2013: Utilisation d'échafaudages de façade sur le chantier.

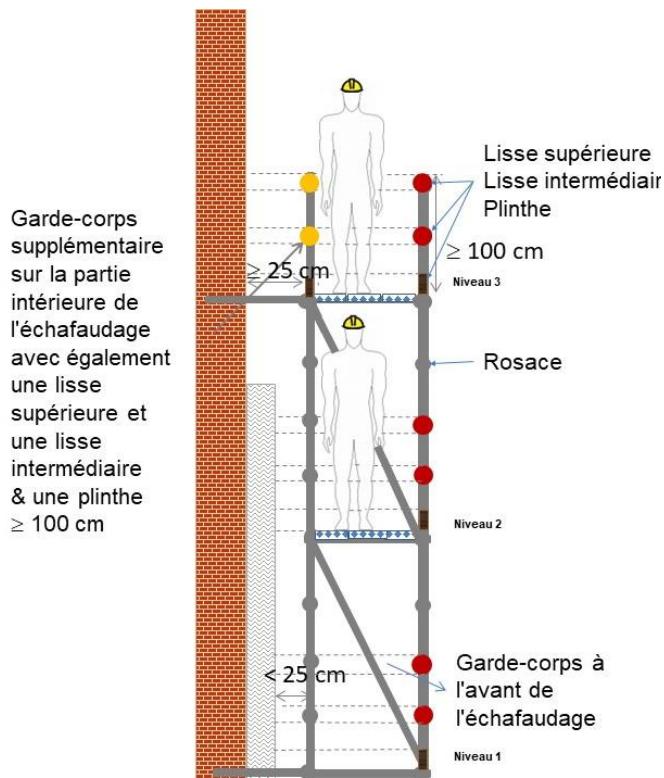
## 4 Mesures de prévention

### 4.1 Placer l'échafaudage à moins de 25 cm de la façade:



Si pour des raisons techniques il n'est pas possible de placer l'**échafaudage à moins de 25 cm de la façade**, les mesures de prévention suivantes peuvent être prises (cf. §4.2 & 4.3 & 4.4).

Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.



#### 4.2 Placer un garde-corps intérieur

Une première possibilité consiste à installer un garde-corps intérieur entre l'ouvrage de construction ou l'installation et l'échafaudage.

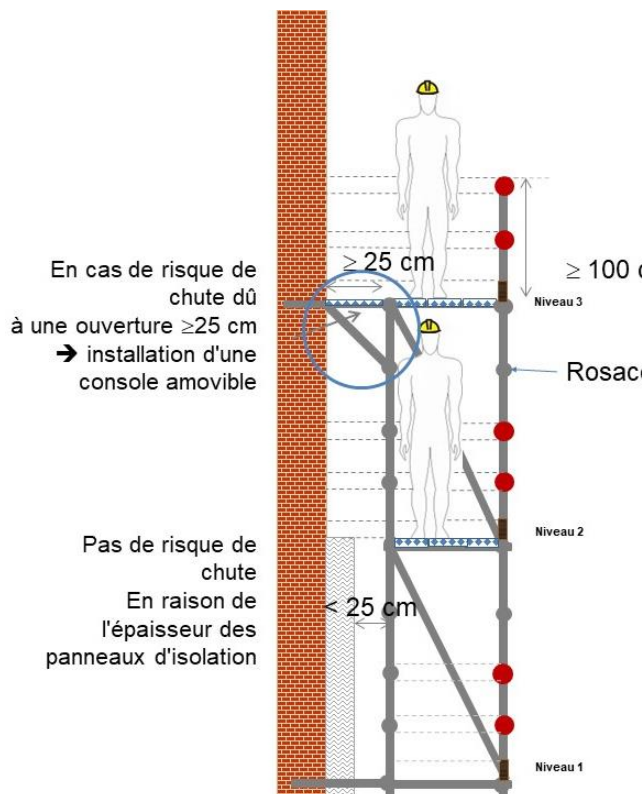
**L'inconvénient est que le travail peut être compliqué par le garde-corps intérieur.**

#### 4.3 Placer une console intérieure

Il existe différents types de console, dont certaines sont extensibles et peuvent s'adapter à l'ouverture.

Ces **consolles intérieures** doivent être fixées conformément aux **instructions du fabricant**. Attention aussi à la surcharge des consoles (respectez également les instructions du fabricant). L'installation des consoles intérieures doit être reprise dans la **note de calcul**.

Une protection antichute latérale doit également être installée à hauteur des consoles. Pour les consoles extensibles (= 1 ou 2 éléments de sol) il existe également des **garde-corps extensibles**.



*Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.*



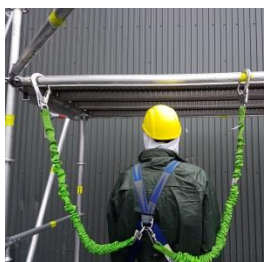
## 4.4 Protection individuelle contre les chutes

Pour une ouverture de 25 cm de largeur ou plus, il faut toujours donner la priorité à des garde-corps intérieurs ou des consoles intérieures. Si ce n'est pas possible, le travailleur doit porter une protection antichute personnelle.

- **Solution 1:** utilisation d'un harnais de sécurité avec deux longues fixes (retenue avec double longe)
- **Solution 2:** utilisation de deux longues extensibles dans une certaine mesure. Vérifier dans les instructions du fabricant si les longues peuvent être utilisées pour cette solution (sur un échafaudage).
- **Solution 3:** utilisation de deux blocs antichute à enroulement automatique avec une longueur courte (photo) ou un bloc antichute à double enroulement



Solution 1

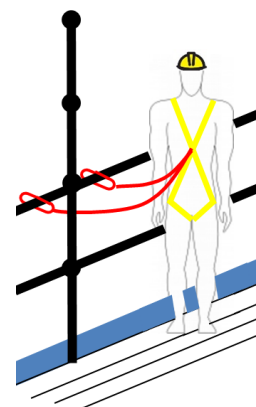
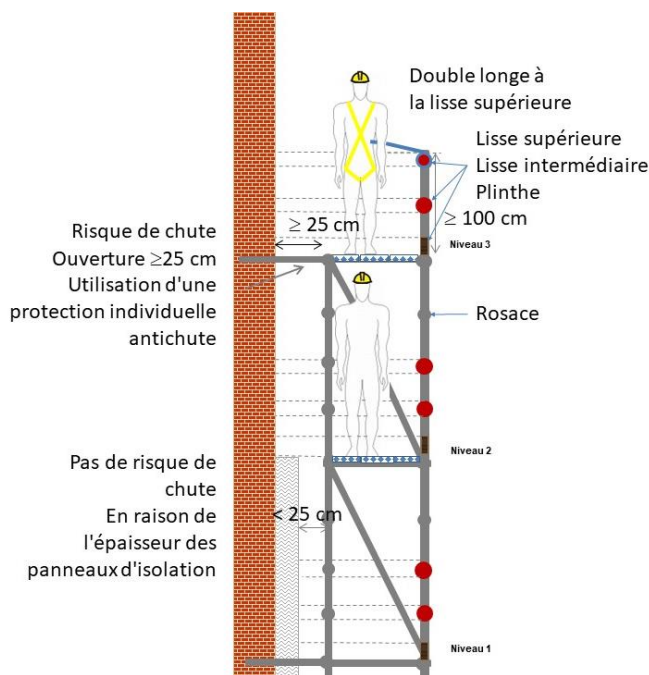


Solution 2



Solution 3

bloc antichute avec double longe pour des travaux avec une chute libre basse



**Point d'attention:** le mousqueton doit pouvoir se cliquer par-dessus le tube garde-corps.

## 5 Références

- Code de bonnes pratiques: utilisation et montage d'échafaudages
- Cnac info 2008 - 4<sup>e</sup> trimestre - Montage d'échafaudage en toute sécurité
- Fiche de prévention U009 - Utilisation d'échafaudages de façade sur le chantier
- Information des producteurs PERI, AFIX et Layher, Condor Safety

*Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.*